NOTE A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS ET BENEVOLES

1. Un référent coordinateur Covid, dont la compétence est reconnue en sa qualité de professionnel de santé et confronté aux mesures sanitaires depuis l'origine, est désigné en la personne de M Philippe DELAFOSSE, n° tel. 06 82 10 09 11. Il est chargé de faire respecter la réglementation et de répondre à toute question sur la mise en place des mesures de sécurité Covid.

Une cellule de veille Covid est également mise en place pendant 14 jours (jusqu'au dimanche 7 novembre 2021).

Une évaluation des risques sanitaires sera effectuée. La déclaration à la préfecture sur les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des dispositions des mesures sanitaires sera effectuée conformément à la loi (article L211-2 du Code de Sécurité Intérieure, article 3 du décret 2020-860 du 10 juillet 2020).

- 2. Tous les bénévoles recevront par l'Organisateur une information plusieurs jours avant la course, sur le rôle du signaleur et plus particulièrement dans le cadre de la lutte Covid.
- 3. L'Organisateur informera l'ensemble des personnes concernées par l'événement (coureurs, bénévoles, partenaires, prestataires, médias, public...) des risques ainsi que des bonnes pratiques à mettre en place et à adopter afin de limiter la propagation de la Covid, par les différents moyens de communication :
 - site, emailing, réseaux sociaux, sms, presse...
 - pendant la manifestation : affichage, messages sonores...
 - utilisation des outils de prévention gouvernementaux
- 4. L'Organisateur mettra en place, les moyens propres à la lutte contre la Covid :
 - Les Bénévoles devront présenter un PASS SANITAIRE et respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement : port du masque, lavage des mains, distanciation physique.
 - mise en place d'une brigade de « surveillants » (3 personnes) habilités à faire respecter les règles Covid sur l'ensemble du parcours,

- flacons de gel @alcoolique mis à disposition sur l'ensemble du parcours à des points stratégiques, disposition de poubelles, affichage des mesures barrières.
- une signalétique avec rappel des bons comportements, distribution de flyers et messages radio rappelant les mesures et de ne pas venir à la manifestation ni de se présenter dans les sas pour les coureurs, s'il y a symptômes et suspicion de Covid,
- le poste de secours est autonome en ce qui concerne les règles Covid, et se conformera aux préconisations de la FFA, sous la responsabilité du Dr Patrick ROBIN (06 08 03 18 82) et en lien avec le responsable Covid.
- traçage des circuits à sens unique permettant le cheminement du public et des coureurs, une signalétique permettant d'éviter les regroupements, marquage au sol...,
- le parking, par un circuit balisé, des marquages au sol... permettront une sortie sans attroupement des participants. Les WC, présenteront un circuit avec marquage au sol, distanciation et lavage de mains,
- les règles Covid permettant le retrait des dossards du samedi 23 octobre (zone commerciale Super U-Puilboreau) se fondront avec les règles imposées par la Galerie Marchande (distanciation, masque, gel, marque au sol, balises...),
- au retrait du dossard le numéro de téléphone du coureur sera sollicité, il conviendra de rappeler, si nécessaire, que seules les mesures Covid nous imposent de relever ces informations et que l'Organisateur s'est engagé au respect du RGPD - article 18 de son règlement.
 - La charte sera signée par le coureur et lui sera remise.
- le retrait des dossards du dimanche matin 24 octobre, sur la zone de départ se fera sur une simple table, avec remise de la charte au coureur et signature par ses soins, carte d'identité lue sans être touchée et avec distanciation, masque, gel, balise, marque au sol...
- zone spécifique délimitée de pose des puces avec masque, zone qui sera la même pour la reprise des puces.
- distanciation et masque avant d'entrée dans le sas. Entrée dans le sas en rappelant - les gestes barrières - l'obligation de garder le masque à chaque fois que la distance de 2 mètres ne peut être respectée - de

- rester en possession du masque pour l'arrivée de ne pas cracher, avec remise de mouchoirs.
- il est demandé que le coureur ait ses propres moyens d'alimentation pendant la course. Les tables de ravitaillements ont été adaptées et il ne sera offert que de l'eau et des barres alimentaires individuelles.
- réception des coureurs à l'arrivée, dégagement sur une zone de retrait des puces, s'assurer du respect des règles.
- la remise des récompenses sera simplifiée et il ne sera mis aucune structure en place : une simple estrade sans aucun autre aménagement, le nombre de remises sera limité conformément aux recommandations de la FFA : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.
- 5. Les bénévoles seront installés et veilleront à être mis à des postes séparés avec port du masque FFP2 donnés par l'Organisateur obligatoire et veilleront aux flux sur l'ensemble du parcours de la manifestation.
 - Ils signeront la « charte du bénévole » qui leur sera présentée et commentée lors de la réunion d'information et recevront une information sur leur rôle, les règles Covid à faire respecter, les coordonnées du référent et les relations avec lui.
- 6. Le ravitaillement est conforme aux recommandations de la FFA : 2 postes liquide et 1 avec des portions individuelles ; les coureurs sont invités à privilégier leur propre contenant individuel.
- 7. Des masques seront mis à disposition pour les coureurs qui les auront perdus en course et l'Organisateur mettra en place une zone de récupération.
- 8. Les résultats seront diffusés en ligne et ne seront donc pas affichés.
- 9. La Zone médicale sera de la responsabilité du Service Sanitaire et de Soins.
- 10.L'Organisateur, prévoira un système de nettoyage et de désinfection du parcours, collectera et traitera les masques usagers et autres déchets.
- 11. La mise en place d'une cellule de veille Covid identifiable pendant 14 jours, obligera à diffuser les coordonnées du référent, alerter les athlètes et toute personne sur l'importance de signaler toute maladie et à prévoir le système de déclaration aux autorités sanitaires sur un éventuel cas de Covid.